Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 25 Mars 2015 - n°34

Economie - Trains d'équilibre du territoire : Villes de France craint un système ferroviaire à deux vitesses
Economie - Il est encore temps de débattre
Economie - Avenir encore incertain pour l'Etat déconcentré dans les capitales régionales
Economie - Très haut débit : objectif 2022
Commerce, Attractivité - Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville
Santé - Santé au travail : rencontres locales d'actualité

ECONOMIE

Trains d'équilibre du territoire : Villes de France craint un système ferroviaire à deux vitesses

Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de Villes de France et François Commeinhes, sénateur-maire de Sète, ont été reçus ce mardi 24 mars par Philippe Duron, député du Calvados, chargé par le ministre Alain Vidalies d'une réflexion sur les Trains d'équilibres du territoire (TET). Ce parlementaire en mission doit en particulier « clarifier » l'articulation d'une *quarantaine de lignes Intercités* et trains de nuit, avec les autres formes de mobilité. Les conclusions et recommandations de cette mission doivent être remises d'ici le mois de mai, normalement dans la perspective de préparation d'une nouvelle convention d'exploitation des TET dès 2016.

TET : un modèle indispensable au ferroviaire

Lors de cette rencontre, Caroline Cayeux, a souligné *« l'importance de la prise en considération des trains d'équilibre du territoire, c'est-à dire la reconnaissance qu'il existe un réseau de trains de moyenne et de longue distances, tout à fait complémentaire à la grande vitesse ferroviaire »*.

Les trains d'équilibre du territoire sont vitaux car ils assurent une desserte indispensable des territoires des villes petites et moyennes, avec des relations de province à province, mais aussi avec le grand bassin parisien. La reconnaissance qu'il existe des TET est tout à fait salutaire pour la dimension durable des transports, et il s'agit souvent de relations liées au cœur de métier de la SNCF, c'est-à-dire l'exploitation de trains du quotidien.

Risques liés au découpage régional

Évoquant la réforme territoriale en cours, Caroline Cayeux a par ailleurs estimé qu'il existait *« un risque significatif que l'État comme la SNCF profitent des changements de périmètre régionaux, pour faire basculer des lignes TET, dans de nouvelles relations TER »*, même si l'on peut présumer que les nouvelles régions seront vigilantes. En effet, l'organisation de la disparition des TET consacrerait une France à deux vitesses : celles des métropoles et des régions, celle de la grande vitesse ferroviaire et du TER.

Les deux représentants de Villes de France ont précisé à Philippe Duron que la prochaine convention TET - qu'ils appellent de leurs vœux – devrait s'articuler avec le schéma national des services de transport de voyageurs (présentation de l'offre TET avec toutes les offres de transport TGV et TER) et s'adosser à un financement stable et durable.

Faciliter la reprise des emprises

En matière d'aménagement des quartiers autour des gares - desservies ou non par les TET, mais de toute façon desservies grâce à des rabattements de TER ou des « antennes TGV » - les deux représentants de Villes de France ont également insisté sur la nécessité d'inverser la logique de rétention foncière de l'État.

Pour François Commeinhes, dans une période de raréfaction des investissements publics locaux, *« il est indispensable de faciliter la reprise et la reconversion des emprises foncières et immobilières notamment dans les zones tendues, dans des conditions de transparence renforcée »* (ex. définition des coûts liés aux études préalables, à la reconstitution du service ferroviaire, à la signalisation, aux frais de dépollution…). Et pas seulement dans les 12 ou 15 gares les plus fréquentées…

Envisager des concessions de ligne pour les TET supprimés ?

Au terme de cette audition, le sénateur-maire de Sète, a également soulevé la question - que l'État retienne ou non la piste d'un conventionnement – de l'ouverture de concessions de service public de lignes, à titre expérimental, pour les lignes TET qui pourraient être supprimées.

ECONOMIE

(1) Selon des modalités qui restent à préciser

Il est encore temps de débattre

A la suite du vote par les députés de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel (1), le Conseil d'Administration de Villes de France réagit et vous invite à débattre.

Une direction nouvelle vient d'être dessinée par les députés, dans le cadre du débat sur la réforme territoriale (loi NOTRe) : en décidant d'agrandir encore les EPCI, de renforcer à nouveau leurs compétences, et désormais d'élire les conseillers communautaires au suffrage universel, les députés souhaitent faire de l'intercommunalité l'échelon d'avenir de l'organisation territoriale locale.

Les élus de Villes de France ont voulu réagir à cette orientation nouvelle prise par l'Assemblée nationale. Cette orientation indique en effet un changement de nature de l'intercommunalité et soulève une question de fond sur l'organisation du bloc local.

Villes de France a donc décidé de se saisir de la question et propose d'en débattre le 7 avril prochain, à l'occasion des 7èmes Rendez-vous de l'intelligence locale qui se tiendront à Paris, au siège de la Banque Postale, de 14h à 17h30.

Télécharger le programme et s'inscrire

ECONOMIE

Avenir encore incertain pour l'Etat déconcentré dans les capitales régionales

Une délégation conjointe AMGVF et Villes de France (1), conduite par Jean-Louis Fousseret et Benoist Apparu, a rencontré à Matignon le préfet Jean-Luc Névache dans le cadre de la réforme de la carte régionale pour évoquer l'avenir des actuelles capitales. Ce préfet a été nommé par décret du 26 janvier 2015 coordinateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat, auprès du Secrétaire Général du Gouvernement. Sa mission consiste à préparer la réforme des services déconcentrés de l'Etat, faisant suite à l'adoption de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions

Une démarche collective

Le 9 décembre 2014, un collectif de villes ayant un actuel statut de capitales régionales, et se trouvant éventuellement menacées de changement de statut dans le cadre de la fusion des régions, avait été lancé par les élus des territoires concernés. Ce collectif, soutenu par l'AMGVF et Villes de France, s'est assigné la mission d'interpeller l'Etat pour qu'il assure son rôle de garant de l'égalité des territoires, alors qu'aucune étude d'impact sur l'avenir de ces villes n'a encore été publiée. Il s'agit aussi d'adopter une démarche commune centrée sur l'équilibre des territoires sur les principales problématiques immédiates dont la répartition territoriale des institutions et directions régionales de l'Etat (directions régionales des finances publiques, de la Jeunesse et des Sports, Académies, Agence Régionale de Santé, DREAL, etc.), ainsi que l'organisation des futures préfectures de région, les transferts de compétences et de personnels dotés de mission régionale, ainsi que leur répartition dans le nouveau maillage urbain régional.

Un rappel du calendrier

Au début de la rencontre, le préfet Névache a tout d'abord énuméré les différentes missions d'inspections en cours au sein de l'administration sur cette question (mission commune des Inspections générales, la « mission miroir » au sein de l'Education nationale sur les rectorats, et la mission sur l'avenir des SGAR), dont les rapports sont attendus à la fin de ce mois de mars. Conformément à la décision du conseil des ministres du 4 mars dernier, il a aussi insisté sur le calendrier, qui devrait s'accélérer après les élections départementales :

- dès la mi-avril, le Gouvernement désignera des préfets de région et des directeurs régionaux préfigurateurs ;
- puis à l'été 2015, il fixera par décret les chefs-lieux provisoires, au terme de la procédure de consultation prévue par la loi du 16 janvier 2015 ;
- au mois de décembre 2015, les élections régionales se dérouleront dans le cadre des nouvelles circonscriptions ;
- au plus tard en juin 2016, les assemblées régionales nouvellement élues donneront un avis sur le choix des chefs-lieux définitifs et se prononceront sur l'emplacement notamment des hôtels de région ;
- et enfin, avant octobre 2016, le Gouvernement arrêtera par décret la liste définitive des chefs-lieux.

Un « flou » perceptible

Les élus de la délégation ont unanimement regretté le « flou » et le manque d'information de la part des services de l'Etat sur cette réforme importante qui va avoir un impact très fort sur les territoires concernés. Les élus ont mis en valeur l'importance de garder des pôles dans les nouvelles régions, avec une logique de partage, en évitant impérativement la sur-concentration des fonctions sur les seules futures treize capitales régionales.

Les élus de la délégation ont exprimé aussi leur désir d'être des « acteurs » des réformes, c'est-à-dire mieux « associés » et non seulement informés des décisions prises. En réponse aux inquiétudes des élus, le préfet Névache a insisté sur l'idée, selon lui, de corréler la « plasticité » et la « modularité » dans la manière d'appliquer cette réforme sur le territoire en insistant sur la grande disparité des situations locales.

En réponse à la demande de la délégation, il a exprimé le souhait que « les équipes de préfiguration » mise en place mi-avril 2015 soient à l'écoute des élus locaux. Il a dit vouloir éviter à la fois les deux extrêmes qui consistent à tout mettre sur le même site (« monosite ») et la « territorialisation » des directions régionales sans rien changer concrètement en gardant des doublons, mais il n'est pas entré dans le détail de la stratégie adoptée par l'Etat.

Les élus ont rappelé leur attachement à une organisation de l'Etat en région sur du « multisites », avec des directions globales réparties sur des pôles multiples sur le territoire régional. De manière générale, les arbitrages à venir ne seront pris qu'après le travail de préfiguration et la remise des différents rapports de l'administration en cours d'élaboration. Le principe d'nouvelle rencontre avec le préfet Névache a été décidé dès lors que les éléments de

cadrage de la réforme seront mieux connus de la part du Premier ministre. Concernant les conséquences de la réforme de la carte régionale sur les directions des grandes entreprises et les organismes publics et para-publics, le préfet a rappelé que cet aspect ne fait pas partie de sa mission, qui ne se concentre que sur l'Etat territorial, et qu'aucun travail n'est en cours sur cet aspect. De plus, la possibilité de relocaliser des établissements publics dans les villes concernées en compensation de la perte du statut de capitale régionale, et des délocalisations possibles de services de l'Etat, n'est visiblement pas d'actualité pour le Gouvernement.

Travail sur la méthodologie

En vue de faire des propositions constructives dans les prochains mois, un groupe technique de travail AMGVF/ Villes de France, en lien avec les agences d'urbanisme des territoires concernés, qui s'est réuni une première fois le 28 janvier 2015, doit établir une méthodologie pour faire un état des lieux des conséquences pratiques de la réforme nécessitant de préciser et d'authentifier les données chiffrées notamment en matière d'emplois publics. Une prochaine réunion de ce groupe d'appui technique est programmée le 31 mars prochain à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

(1) La délégation AMGVF / Villes de France était représentée par les collectivités suivantes (soit par ordre alphabétique) : Benoist Apparu, député-maire de Châlons-en-Champagne ; Bruno Bourg-Broc, président de Cités-en-Champagne ; Jean-Louis Fousseret, premier vice-président de l'AMGVF, maire de Besançon, président de l'agglomération du Grand Besançon ; Dominique Gros, maire de Metz ; Bertrand Macé, directeur relations institutionnelles et territoriale, Caen la Mer ; Benoist Marcuzot, adjoint au maire d'Amiens.

ECONOMIE

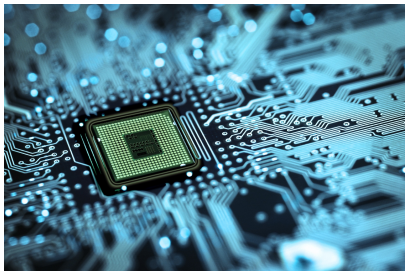

Très haut débit : objectif 2022

La conférence-débat organisée par la COFHUAT qui s'est tenue jeudi 19 avril dernier dans les locaux de la Caisse des dépôts et consignations a été l'occasion de faire un bilan d'étape du Plan France Très Haut Débit. Ce plan, piloté par la *Mission Très Haut Débit* en lien avec les services de l'Etat, les collectivités et les opérateurs, vise à équiper 100 % du territoire national en infrastructures numériques très haut débit d'ici 2022, pour un investissement de près de 20 milliards d'euros.

Priorité à la fibre optique

Le déploiement de réseaux mutualisés en fibre optique constitue le cœur du Plan. A l'inverse du cuivre qui équipe les réseaux actuels, la fibre permet de transporter des données sans atténuation du signal, et jusqu'à cent fois plus rapidement. Dans une économie toujours plus intégrée et dématérialisée, le déploiement de la fibre favorise la réduction de la fracture numérique et renforce considérablement la compétitivité, l'attractivité et l'offre de services des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Mais si la fibre constitue le cœur du plan de déploiement, des solutions complémentaires telles que le satellite sont envisagées afin d'équiper les zones isolées qui ne peuvent difficilement être câblées.

Une mobilisation indispensable des collectivités

La mise en œuvre du plan s'effectue selon deux cas de figures distincts. Les « zones conventionnées » d'une part, généralement situées en zones urbaines, dans lesquelles les opérateurs privés déploient la fibre jusqu'aux abonnés dans le cadre de conventions signées avec l'Etat et les collectivités concernées. Ce sont des réseaux privés ouverts et mutualisés entre tous les opérateurs. Les élus locaux peuvent ainsi définir directement avec eux les priorités dans le câblage de ces territoires, qui représentent 57 % de la population et 6 à 7 milliards d'euros d'investissement. D'autre part, des « zones non conventionnées » – 43 % de la population pour 13 à 14 milliards d'euros d'investissements – dans lesquels ce sont les collectivités qui déploient directement des Réseaux d'Initiative Publique, ouverts à tous les opérateurs. L'Etat y investira a terme 3,3 milliards d'euros tout en accompagnant techniquement les collectivités.

Une feuille de route pour l'avenir

Au delà du renforcement des synergies entre les l'Etat, les opérateurs et les collectivités, plusieurs défis restent à relever. Tout d'abord, au regard du temps de déploiement de la fibre, il s'agit d'identifier et de limiter d'éventuelles fractures numériques qui pourraient se dessiner entre les territoires déjà câblés, plus attractifs, et ceux restant à équiper, notamment les zones rurales. Une stratégie efficiente dans la définition des calendriers locaux de déploiement des réseaux ainsi que de leur interopérabilité avec ceux déjà existant est donc cruciale.

La réduction de la fracture numérique passe aussi par une harmonisation nécessaire des tarifs d'accès au très haut débit au niveau national, dont le modèle économique reste à trouver. Enfin, il apparaît que certains plans d'adressage des foyers devant être recensés auprès des opérateurs ne sont pas exploitables en l'état. Ils devront donc être affinés par les communes afin de constituer une base fiable pour garantir l'accès au haut débit à chacun.

COMMERCE, ATTRACTIVITÉ

Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville

Les années à venir sont sans doute celles de la dernière chance pour inverser le déclin économique dans certaines villes. Lancer aujourd'hui le chantier de la redynamisation des Centre-Villes, c'est être assuré que les fondations seront posées solidement pour 2020.

L'Observatoire des Centre-Villes, en partenariat avec *Villes de France*, veut proposer des solutions concrètes dépassant les approches strictement théoriques ou à dominante événementielle, avec la conviction que la crise actuelle n'est pas sans solution.

Une condition : réfléchir de manière transversale et globale autour des grands thèmes qui composent la

problématique des cœurs de ville dont la constante demeure le commerce.
Le jeudi 16 avril 2015 à Beauvais (Oise), l'Observatoire des Centres-Villes abordera les conditions pour *« Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville ».*
Longtemps considérées comme une concurrence insoutenable par les commerçants de centre-ville, les grandes enseignes sont aujourd'hui recherchées pour leur rôle de moteur économique. Elles renforcent l'attractivité des Centre-Villes vis-à-vis des centres de périphérie et génèrent du volume d'affaires pour l'ensemble de la zone de chalandise. La réussite de leur implantation repose néanmoins sur un certain nombre de conditions, qui seront abordées au cours cette conférence.
Des experts et spécialistes de l'immobilier commercial, apporteront témoignages et expertises pour un débat organisé et animé en 3 séquences :
- Au plan national, quels sont les critères d'implantation des locomotives commerciales en Centre-Ville ?
- Quel projet et quel environnement pour faciliter et réussir l'intégration des locomotives commerciales en Centre-Ville ?
- Quelles sont les conditions d'implantation des locomotives commerciales en Centre-Ville ? Quel rôle pour les élus ?
Au contexte de crises économique et sociale, aux conséquences territoriales qui sont imposées aux collectivités, il faut apporter aux élus des collectivités des solutions pour entreprendre un changement de paradigme.
C'est le challenge entrepris par l'Observatoire des Centres-Villes en partenariat avec Villes de Francepour que la crise des villes moyennes ne soit pas inéluctable et propose cette rencontre à un large public d'élus de collectivités territoriales (communes et EPCI), aux institutionnels du Commerce et de l'Artisanat, auxcollaborateurs de Cabinet, aux cadres territoriaux plus particulièrement en charge du développement économique, aux Managers de Centre-Ville,...
Cycle 2015 de l'Observatoire des Centre-Villes (dates et lieux à confirmer) :
Beauvais – 16 avril 2015 : « Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville »
Albi - Juin 2015 : « Accompagner les commerces de Centre-Ville dans leur montée en gamme »
Paris - Octobre 2015 : « Valoriser l'immobilier et l'aménagement urbain en centre-ville »
Télécharger le programme et *Plateforme d'inscription*

SANTÉ

Santé au travail : rencontres locales d'actualité

Une *« meilleure santé au travail des agents à l'heure des bouleversements territoriaux »* : tel est le thème des Rencontres locales d'actualité de la MNT en 2015. Au programme : faire le bilan du dispositif de la participation financière de l'employeur à la protection sociale de ses agents et favoriser l'échange d'expériences entre collectivités en matière de santé au travail.
Organisées par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), ces rencontres régionales et départementales, qui auront lieu tout au long de l'année, permettront aux collectivités d'échanger les bonnes pratiques pour appréhender les leviers d'une meilleure santé au travail. Elles ont lieu dans un contexte particulièrement contraint.
Entré en vigueur il y a deux ans et demi, le décret du 8 novembre 2011 de mise en application de la loi du 2 février 2007 autorise les employeurs territoriaux à participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Une étude bilan, réalisée par le cabinet GMV Conseil pour la MNT [1] , montre que cette participation progresse.
Ainsi, 41 % des collectivités territoriales participent en santé, contre 20 % en 2013, et 58 % en prévoyance, contre 28 % en 2013. Cette tendance marque une nette augmentation des collectivités qui sont engagées en faveur d'une meilleure couverture santé de leurs agents. Mais cette participation ne bénéficie encore qu'à une minorité d'agents : 37 % en santé et 41 % en prévoyance.
Mieux adapter le travail à la personne
A ce contexte s'ajoute celui de la réforme territoriale. Cette dernière va bouleverser le paysage institutionnel : baisse des dotations, transferts d'agents, mutualisation… Cette période d'incertitudes peut engendrer stress et démotivation chez les agents concernés.
Aujourd'hui, 83 % des agents estiment que la collectivité locale doit intervenir en matière de prévention. Mieux adapter le travail à la personne permet de favoriser le bien-être de chacun tout au long de sa vie professionnelle.
Mener des politiques de prévention actives est donc la condition essentielle à un service public local de qualité. Pour connaître les dates des Rencontres locales d'actualité et s'y inscrire : rendez-vous sur le site *www.rla2015.fr*

[1] Juillet 2014, enq

AGENDA

Mercredi 25 mars - Paris
Audition de Villes de France par M. Germain et Mme Pirès-Beaune sur la réforme de la DGF
Jeudi 26 mars - Paris
Réunion groupe de travail gemapi (État / collectivités locales)
Mardi 31 mars - Paris
Réunion technique du groupe de travail sur l'avenir des capitales régionales à la FNAU (rue Joubert)
Mardi 7 avril - Paris
Rendez-vous de l'intelligence locale - *Intercommunalités : Réformons la réforme* !

Mercredi 8 avril - Paris
Assises Enseignement supérieur et Territoires (partenariat AVUF)
Jeudi 16 avril - Beauvais
Réunion "Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville"
Télécharger le programme et *Plateforme d'inscription*
Mercreci 29 avril - Lisieux
Réunion de la commission finances de Villes de France
Vendredi 12 juin - Paris
Réunion Enseignement supérieur
Jeudi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse
Congrès de Villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi